

La nature en ville Un patrimoine à partager

Thérèse Romer

Number 21, Fall 1983

Le patrimoine vert

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18901ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Romer, T. (1983). La nature en ville : un patrimoine à partager. *Continuité*, (21), 25–26.



Beatrice Verge

Le parc Jeanne-d'Arc à Québec. Ce jardin post-victorien offre à tous un heureux mélange de vivaces et d'annuelles.

LA NATURE EN VILLE: UN PATRIMOINE À RÉINVENTER

25

Thérèse Romer

Chroniqueuse de jardinage, secrétaire générale de l'APMAQ

Les *espaces verts*: cette expression est tellement ancrée dans le vocabulaire d'aujourd'hui que son origine récente nous échappe facilement. Pourtant, ce souci des espaces verts date à peine de l'invasion massive du béton dans les quartiers surpeuplés de nos grandes villes. Il n'existe pas avec une si grande intensité dans des agglomérations moins touchées par l'urbanisation. À Roberbal, Victoriaville ou Val d'Or par exemple, le centre-ville respire encore le charme de ses vieux arbres, plantés non par la municipalité, mais par les notables dont les villas ornaient les *belles* rues.

PROBLÈMES D'URBANISATION

Donc, première constatation: plus la densité augmente dans l'habitat urbain, plus la charge passe de l'individu aux pouvoirs publics d'assurer un minimum vital de parcs, de verdure, même d'ornementation florale au cœur d'une grande ville comme Montréal. La deuxième constatation est reliée à l'excroissance désordonnée des villes, causée au XX^e siècle par le prix modéré de l'automobile. Le morne cortège des banlieues-dortoirs, le saupoudrage de roulottes et de bicoques, parmi les cabanes à *hot-dog* et les stations de services,

nous font prendre conscience de portance des ceintures vertes. Ce problème, d'ailleurs, est plus ancien et mieux abordé en Europe qu'en Amérique. Mais un nouveau sentiment d'urgence écologique, aiguilloné par l'effet des pluies acides, favorise partout l'éclosion de *partis verts*.

Espaces verts, ceintures vertes, partis verts... On dirait que le vert reprend ses droits, après les excès auxquels nous avait menés le virage industriel. Sauf à la campagne, cependant, ou en banlieue plus ou moins cossue, là où un individu a encore des choix possibles envers

son milieu naturel immédiat (planter tels arbres, cultiver telles fleurs, exploiter tels terrains agricoles, garder tel boisé ou en faire un champ), les décisions importantes relèvent des autorités.

C'est dire qu'en ville, la préservation de la nature est menacée par un grand nombre de facteurs. Dans une période de compressions budgétaires, les fonds publics se font rares. Notre climat difficile, avec ses contrastes hiver-été, rend l'entretien des arbres dispendieux en milieu urbain. Enfin, il y a le milieu hostile: le béton, l'aridité, la chaleur, la poussière, les émanations toxiques qui polluent l'air urbain; un milieu que les humains tolèrent mieux, semble-t-il, que les plantes. Sans parler du vandalisme...

FAIRE RENAITRE LA NATURE EN VILLE

Il est donc surprenant — et encourageant — de constater dans plusieurs de nos villes le souci des autorités publiques de planter des arbres, de prévoir des parcs, de créer des espaces fleuris. Le mouvement s'amorce et il faut espérer que la crise économique ne le compromettra pas. Le courant a été heureusement amplifié, ces dernières années, par le concours *Villes et villages fleuris du Québec*. Les Floralies internationales de 1980 à Montréal lui ont donné un coup de pouce. Et la sensibilisation à l'écologie d'une mince couche de la population fait peu à peu boule de neige. Il faut escompter que cette minorité restera une alliée importante du mouvement pour la conservation de notre patrimoine bâti.

Dans les deux cas, la bataille est loin d'être gagnée. Malgré l'ampleur des problèmes, les individus restent maîtres de leur entourage immédiat. Chaque famille logeant dans une maison ancienne peut veiller à sa conservation. Point besoin de grandes ressources ni d'une imagination débordante pour aménager autour de soi quelques jardinières fleuries en été et des plantes d'intérieur en hiver.

LA RESPONSABILITÉ DU CITOYEN

En même temps, il ne faut pas négliger l'autre responsabilité capitale des citoyens avertis: pousser les autorités à bien s'occuper des choses qui

nous tiennent à cœur et qui dépassent nos moyens, les espaces verts en l'occurrence. Voici donc, dans cet esprit, quelques recommandations pratiques:

1. Le Québec ne compte que quatre jardins botaniques, précieuses sources d'expérimentation et d'acquisition de connaissances pour les professionnels et amateurs de plus en plus nombreux. Le Jardin botanique de Montréal, bien sûr, en superficie le troisième du monde, merveilleusement développé malgré sa relative jeunesse (il ne remonte qu'aux années 1930). Son tout récent apajage, la très belle île Notre-Dame, site des Floralies. Le superbe petit jardin van den Hende de l'Université Laval, à Sainte-Foy et le jardin de Métis dans le bas du fleuve.



Le lys tigré, une des jolies fleurs vivaces que l'on peut admirer au parc Jeanne-d'Arc.

2. La plantation des arbres en ville, surtout sous notre rude climat, exige tout un art. Heureusement, les municipalités font de vaillants efforts. Mais dans ma ville (Saint-Eustache, 30 000 âmes), on ne plante que des érables de Norvège, «une valeur sûre». Or, la gamme des espèces adaptées à notre climat en milieu urbain est plus vaste et plus variée. Un espace boisé doté d'une seule espèce risque de disparaître en cas d'épidémie. Pourquoi ne pas aider les municipalités à profiter des recherches qui existent en milieu arboricole et forestier? Lors de Floralies internationales, des communications intéressantes ont porté là-dessus, quelques-unes même de source québécoise. Mais où trouver les experts et comment leur demander conseil?

3. Nos parcs publics souffrent, pour la grande majorité, d'une tradition figée au XIX^e siècle: le massif de

fleurs victorien. La colline parlementaire en constitue un parfait exemple. Ici et là dans l'étendue verte de la pelouse, des massifs symétriques, en cercle ou en étoile: une bande de tagètes orange (marigolds) y entoure des pétunias roses (Saint-Joseph) ou des salvias rouges et présente, au milieu, un panache de cannas, parfaite relique coloniale de l'Empire britannique en Inde. Un effort louable (de quoi nous plaignons-nous?!) mais guère enthousiasmant. Pourquoi, à l'occasion, ne pas faire preuve d'imagination en remontant, au-delà de la tradition britannique, au régime français avec ses *parterres de broderie*? Sinon, donnons libre cours aux meilleurs aménagements contemporains, si bien illustrés au parc floral de l'île Notre-Dame.

Il existe aussi un autre jardin post-victorien, le *sunken garden*, un heureux mélange de vivaces et d'annuelles dont un bel exemple se trouve autour de la statue de Jeanne d'Arc près des Plaines d'Abraham à Québec. Il garde son intérêt et sa fraîcheur; il devrait être mieux connu.

4. Parmi les plus beaux jardins privés du Québec, certains font figure de reliques. Ils entourent parfois encore des villas bourgeoises en banlieue (Sillery, Senneville) ou se cachent au cœur des vieux domaines coloniaux qui longent nos cours d'eau, de l'Outaouais à la Malbaie. Comme bon nombre de grandes maisons qu'ils abritaient, ils tombent en ruines et constituent des proies faciles pour les promoteurs, à moins d'intervention gouvernementale. Côté public en est un exemple. L'intérêt public éveillé par la récente campagne contre son morcellement et la difficulté de lui trouver un rôle compatible avec sa conservation démontrent l'ampleur du problème. Pourquoi ne pas tirer profit de son microclimat exceptionnellement favorable et de sa terre très riche pour y remettre en culture ornementale ce qui formait au début du siècle un vaste potager à l'arrière des serres? En collaboration avec des pépiniéristes professionnels renommés, les citoyens de la région pourraient peut-être élaborer un projet intéressant et rentable.

Ces quelques idées réussiront-elles à mobiliser des énergies capables de les mener à bien? Le débat public qu'amorce ici *Continuité* en est une condition préalable. ■